

Communiqué de presse

Mercredi 27 mars 2019

Énergies marines renouvelables dans la PPE Les Régions littorales élaborent une contre-proposition

À l'occasion du Conseil des Présidents de *Régions de France*, les élus ont rappelé qu'ils jugeaient le projet de décret concernant la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) particulièrement insuffisant sur le volet énergies marines. Les 6 régions littorales métropolitaines présentent aujourd'hui une contre-proposition plus ambitieuse pour répondre aux attentes des territoires en matière de transition énergétique.

En novembre dernier, les Présidents des Régions littorales avaient réagi au projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en jugeant particulièrement insuffisant le volet énergies marines. La faiblesse des volumes programmés, l'irrégularité des calendriers d'appels d'offres proposés et l'absence de l'hydrolien parmi les filières énergies marines identifiées, sont autant d'éléments susceptibles de compromettre l'avenir de la filière française, et plus particulièrement celle de l'éolien en mer.

Paradoxalement, la France se positionne en tête des nations dont la lutte contre le changement climatique.

Les Régions littorales ont fait le choix, depuis plusieurs années déjà, d'accompagner le développement de la filière, en engageant des investissements portuaires massifs et en mobilisant leurs écosystèmes d'entreprises.

Dans la continuité de leur action, les Présidents de Régions littorales proposent donc de :

- **Permettre un développement harmonisé** de la filière en ne mettant pas en concurrence éolien posé et flottant, les façades entre elles et les Régions entre elles ;
- **Revoir à la hausse l'ambition générale** pour le développement de l'éolien offshore en faisant le choix d'un rythme annuel plus ambitieux d'au moins 1 GW par an pour la programmation d'appel d'offres posé et flottant ;
- **S'engager sur des appels d'offres réguliers** pour que les modèles économiques s'équilibrent et que les investissements portuaires s'amortissent dans les meilleures conditions.
- **Poursuivre le développement de la filière hydrolienne** en lui permettant de poursuivre la démonstration de baisse des coûts.

Les Présidents des Régions littorales sont pleinement conscients de la nécessité de baisser les coûts de production de l'électricité produite par ces filières mais considèrent que les volumes actuels ne permettent pas pour autant d'engager les transitions dont la France a besoin.

Au moment où la France signe avec la Chine un méga contrat pour un projet de parc éolien offshore en Chine pour environ un milliard d'euros, le Gouvernement doit faire un choix pour ses territoires et son économie.

La France, et les Régions françaises littorales qui la composent ne peuvent manquer une nouvelle fois l'occasion qui leur est donnée d'engager durablement le territoire et les entreprises régionales dans la dynamique des énergies marines renouvelables.

Cette contre-proposition fera maintenant l'objet d'échanges avec les industriels de la filière, qui ont, de leur côté, engagé une réflexion de même nature.